



COMMUNIQUE DE PRESSE No 12/ACPD-GL/ E / 2014

RD CONGO : “ LA DECOUVERTE MACABRE DES ARMES A NGUNGU, QUELLES STRATEGIES POUR COMBATTRE CETTE PRATIQUE ILLICITE ? ”.

Goma, Le 30 Mai 2014, l'ONG **Actions des Chrétiens pour la promotion de la Paix et du Développement en Afrique des Grands Lacs, ACPD-GL** en sigle basée à Goma, Province du Nord Kivu en RD Congo est préoccupée par la découverte macabre des armes dans la Colline RUSEGERA qui surplombe la localité de NGUNGU, Collectivité des BAHUNDE en territoire de MASISI, se demande quelles stratégies encore appliquer pour combattre cette pratique de circulation et détention illicites des armes légères et de petit calibre.

De prime abord, il nous revient de donner la qualité et la quantité des armes découvertes, une cargaison de 5 tonnes dont ci-dessous voici la composition de certaines d'entre elles :

No	QUALITE	QUANTITE	OBSERVATION
01	Arme d'appui KATEUSHA	01	Capable de détruire des chars de combat
02	MG 9mm deux tubes	01	Lance roquettes
03	Boites cartouches SMG	227	1boite contient 800 cartouches, donc 227 boites x 800 = 181.600 cartouches
04	Boites cartouches MAG	248	1 boite peut contenir 700 balles, donc 248 boites x 700 = 173.600 cartouches
05	Roquettes RPG	96	Lance roquettes
06	Roquettes MORTIER 82	93	
07	Roquettes MORTIER 60	50	
08	ORANGES	240	de fabrication chinoise
09	TUELVES	50 boites à munitions	
10	MINES ANTI PERSONNEL	500	
11	TUBES 107 mm	12	Pour détruire des chars de combat et capable de causer des dégâts dans une étendue de 400 m ²
12	Sachets de 12.5 mm	48	1 sachet contient 5 cartouches de 20cm de longueur, donc 240 cartouches
13	BOMBES MORTIERS 82	10	Capable d'abattre un hélicoptère de guerre.

Ces informations nous ont été fournies par un Colonel qui commandait maintenant cette entité lors de la découverte des ces armes.



Le lieu où furent découvertes les différentes armes. Ici c'est le Colonel KATAMITI qui, jadis, était commandant de cette entité lors du dépôt de cette cargaison. Après sa mutation, alors fut la découverte macabre par le truchement d'un berger qui s'en était rendu compte lors du dépôt.

Comme signalé un peu haut, c'est par le truchement d'un berger qui ayant constaté le déplacement de ces armes dans les Heures de nuit, qui ira informer les soldats FARDC qui, à leur tour se sont rendus au lieu de la découverte.

Dans la lettre datée du 12 novembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, il est dit : "Les forces armées congolaises continuent d'être la proie de réseaux criminels qui permettent aux officiers supérieurs de s'enrichir par l'emprise sur les ressources naturelles et la contrebande, notamment par le trafic d'ivoire mené par des groupes armés. Le général Gabriel Amisi, chef d'état-major des forces terrestres, contrôle un réseau de distribution de munitions de chasse à des braconniers et des groupes armés, dont les Raia Mutomboki. Le désarmement et la gestion des stocks d'armes sont également entravés par la progression de la demande d'armes en rapport avec le M23 : sur le marché des armes légères, les prix ont été multipliés par quatre.



La cargaison ainsi retirée de sa cache est emportée dans un camion FARDC pour être acheminée vers l'Etat Major à la 08è Région Militaire à Goma.



La cache d'armes où étaient enfouies toutes les armes mais seront retirées par des civils sur ordre de la hiérarchie militaire.

CAUSES DE CETTE PROLIFERATION :

De nombre humble analyse, il nous revient de donner certaines causes qui font à ce qu'il y ait activisme et prolifération des groupes armés au Nord Kivu, notamment :

CAUSES INTERNES :

1-Le mécontentement manifeste car après la nouvelle configuration militaire, plusieurs postes de commandement sont attribués aux combattants issus du CNDP,

2-Des conflits fonciers dans les territoires de Masisi et Lubero opposant les agriculteurs et les éleveurs : les cultures des agriculteurs sont endommagées par les bêtes des éleveurs, alors les agriculteurs se voient obligés de se venger en utilisant des armes à feu,

3-Le clivage politique militaire ethnico-tribale,

4-Certains groupes armés sont entretenus par des politiciens qui se trouvent même dans le gouvernement Centra pour leur cause et qui les ravitaillent en armes,

5-Le détournement de la solde par certains commandants militaires et cela en toute impunité. Les subalternes, pour vivre se rabattent sur la population sans arme en utilisant ces dernières,

6- La mauvaise gestion et détournements de stocks :

La gestion des armes continue à poser problème pour le Gouvernement de la RD Congo. Bien que signataire du Protocole de Nairobi sur les armes légères, la RDC n'a pas encore lancé de programme

de marquage des armes appartenant à l'État. Les stocks des forces armées congolaises continuent d'être une source importante de munitions pour les groupes armés. L'augmentation des activités de groupes armés au Nord-Kivu, dans l'Ituri et au Sud-Kivu a entraîné un accroissement correspondant des détournements d'armes et de munitions.

Les commandants des bases logistiques des forces armées congolaises au Sud- Kivu, au Nord-Kivu et dans l'Ituri ont confirmé que les défections de troupes avec armes et munitions constituaient l'une de leurs plus grandes difficultés. Des soldats corrompus et des réseaux criminels au sein des forces armées congolaises vendent aussi des munitions aux groupes armés. Quatre ex-combattants des FDLR du territoire de Rutshuru ont déclaré qu'ils achètent régulièrement des munitions auprès des forces armées congolaises. En août 2012, le procureur militaire du Nord-Kivu a inculpé deux soldats des forces armées congolaises pour avoir vendu à des rebelles du M23, à proximité de Rumangabo, des fusils à 200 dollars pièce. Des ex-combattants des Nyatura et Raia Mutomboki ont déclaré avoir acheté des munitions, des fusils AK-47 et des uniformes militaires auprès de soldats des forces armées congolaises. Le 25 août 2012, des agents de sécurité ont intercepté à Minova des rebelles de l'APCLS en possession de 34 boîtes de munitions de 750 cartouches chacune et d'un fusil AK-47 qu'ils venaient d'acheter auprès de soldats des forces armées congolaises.

7- Les difficultés du désarmement :

L'apparition du M23 et de ses alliés a exacerbé la demande d'armes et de munitions. Selon les autorités locales, représentants de la société civile et villageois interrogés dans les territoires de Nyiragongo et Rutshuru dans le Nord-Kivu, le prix d'un fusil AK-47 qui était de 20 à 50 dollars au début de mai 2012 atteint aujourd'hui 200 à 250 dollars.

Le Programme œcuménique pour la paix, la transformation des conflits et la réconciliation (PAREC), organisation œuvrant pour le désarmement volontaire des civils, a informé qu'à cinq reprises différentes, en juillet et août 2012, des individus identifiés comme des émissaires de groupes armés avaient offert d'acheter à 200 dollars pièce les armes remises par les civils.

Le PAREC a montré une liste de 125 civils qui ont remis leurs armes et/ou munitions de février à septembre 2012. Faute de fonds, il n'avait cependant pas encore été en mesure de les payer. Le PAREC a informé que certaines des personnes qui n'avaient pas encore été payées avaient demandé qu'on leur rende leurs armes ou munitions, affirmant avoir des acheteurs ailleurs. Deux d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient une offre du M23 à 250 dollars par fusil. À peu près à la même époque, des émissaires non identifiés du M23 ont offert au PAREC de lui racheter tout son stock d'armes.

Le PAREC s'est inquiété du fait que le nombre de civils rendant leurs armes et munitions avait diminué de manière spectaculaire depuis le début de la rébellion du M23. Selon lui, cela pourrait être une indication que les civils soit vendent leurs armes à des groupes armés à des prix supérieurs aux 50 dollars qu'il verse, soit conservent leurs armes pour leur autodéfense en raison de l'insécurité, ou les deux à la fois.

Enfin, les combats entre forces armées congolaises et M23, ainsi que les mines antipersonnel et les munitions non explosées, continuent de tuer et de mutiler des non-combattants. Dans un cas survenu en août 2012, six enfants ont été tués en marchant sur une mine terrestre dans le village de Gikoro qui appartient au groupement de Jomba (territoire de Rutshuru). Une étude de suivi effectuée par des organisations humanitaires a recensé plusieurs munitions non explosées dans le territoire. Les régions les plus affectées sont les lignes de front du M23.

8 -La prolifération des armes due:

- à des caches d'armes disséminées dans plusieurs coins de la Province, beaucoup plus dans les endroits jadis sous contrôle des différents groupes rebelles ou armés,
- au gain sordide obtenu par l'utilisation abusive des armes : avec une arme on peut se procurer abusivement plus de 1.000 USD or à sa remise on n'obtient que 50 USD,
- au trafic des armes suite à la porosité des frontières avec certains pays voisins,
- à la sur militarisation de certaines Cités de la Province : les effectifs militaires ne sont pas maîtrisés et la livraison des armes n'est pas assidument contrôlée : un soldat peut à lui seul détenir plus d'une arme et les munitions en surnombre,

- à des évasions spectaculaires des bandits armés détenus dans les Prisons.

7-Corruption pour accéder à un poste immérité : autant d'officiers sans avoir un background adéquat : un colonel sans avoir été adjudant, ou autre grade inférieur, voire même d'autres ont des grades sans fonction, ceci doit créer une grogne au sein d'une même armée,

8-Le mauvais traitement de certains soldats même plus haut gradés quand les autres sont traités de manière bourgeoise et des fois des moins gradés,

9-Le traitement à la légère par les autorités de la RD Congo des problèmes liés à la détention et la circulation illégales et illicites des armes légères et de petit calibre, ce qui semble leur entacher le caractère de complice en cette matière des caches d'armes.

Il nous revient de signaler, selon nos sources, qu'une milice dirigée par un certain KIGINGI, hutu d'origine. Ce dernier d'abord fit son enrôlement dans les FARDC et ensuite va se démobiliser. Enfin il va créer sa propre milice qui se trouve localisée dans les collines de NGOKWE, Groupement UFAMANDU en territoire de MASISI. Elle composée de plus de 400 hommes et détient des armes lourdes de type Tuelves, Katioucha, des MAG sans compter des armes légères et des munitions en surnombre.

CAUSES EXTERNES :

- 1- L'avènement des groupes armés étrangers depuis l'entrée massive des réfugiés rwandais en 1994 suivie de la rébellion de 1996 conduite par l'AFDL, des jeunes des différentes contrées se sont formés pour barrer la route à ces actes ignobles et macabres dont sont victimes les populations sans armes.
- 2- En 1998 vu le déclenchement des maints groupes armés avec l'avènement du RCD et des exactions dont plusieurs seigneurs de guerre se sont rendus coupables.
- 3- Enfin le CNDP un autre groupe armé avec une branche politique verra le jour vers 2002, une dissidence du RCD.
- 4- La porosité des frontières de la RD Congo avec certains pays limitrophes,
- 5- La corruption avérée aux frontières, ce qui occasionne une entrée massive des armes légères et de petit calibre et leurs composantes, cela sans contrôle.

Au vu de ce qui précède, l'ONG ACPD-GL suggère :

1-Au Conseil de Sécurité de l'ONU:

- l'application stricto sensu par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la Résolution 64/50 du 2 décembre 2009 ainsi que ses résolutions antérieures intitulées « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects », notamment la résolution 56/24 V du 24 décembre 2001,
- de lancer des mandats d'arrêts internationaux à l'endroit de quiconque se serait voué dans cette pratique ignoble de la vente illicite des armes légères et de petit calibre dans cette sous-région des Pays des Grands Lacs, considérant les affres et les drames humanitaires causées par la circulation et la détention illégales de ces dernières.

2- Aux pays de la CEEAC

- De militer pour atteindre les objectifs de la Convention de Kinshasa, à savoir :
 - lutter contre la prolifération abusive et incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC), ainsi que de leurs munitions et pièces associées,
 - mieux contrôler la fabrication, la circulation et l'usage de ces armes,
 - lutter contre la violence et soulager les souffrances causées par ces armes,
 - développer la coopération entre Etats signataires et entre gouvernements et populations à l'intérieur de ces Etats.
- d'appliquer la Convention de Kinshasa pour prévenir, combattre et éliminer le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre.

3-A la RD Congo :

- de ne plus demeurer dans cet état où il semble consacrer et sacraliser l'impunité,
- de faire appliquer tous les mécanismes de contrôle efficient de commerce illicite des ALPC tels que prévus par les différents Instruments tant nationaux qu'internationaux relatifs au Commerce des Armes,
- de bien maitriser les effectifs réels des soldats loyaux et des éléments de la Police Nationale ainsi que ceux des armes et munitions confiées à chaque porteur d'arme légal,
- d'exiger un contrôle systématique par les services de sécurité commis aux frontières à l'entrée de toute cargaison afin de lutter contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour l'ONG ACPD-GL



Me Edmond MUHIMA B
Directeur Général.

ACPD – GL

Actions des Chrétiens pour la promotion de la Paix et du Développement en Afrique des Grands Lacs, membre du Réseau RAFAL, est une organisation des droits de l'homme qui œuvre en faveur de droits de la personne en défendant les droits des enfants et des femmes et la détention, la circulation illicites et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique des Grands Lacs.

Tel: +243 (0) 997 671 655 +243 (0) 823 708 256 +243 (0) 853 336 828

Email : acpdc20007@gmail.com e.muhima@yahoo.fr Web site: www.reseau-rafal.org